



PLENIERE

Les pratiques de dialogue territorial dans la gestion de ces « communs », où en sommes-nous ?

*Résumés proposés par l'équipe d'animation des rencontres**

Éléments de cadrage par l'animatrice

Auréli LE MEUR

CPIE Savoie Vivante

aurelie.lemeur@savoievivante-cpie.org

Résumé

4 intervenant-e-s sont mobilisé-e-s pour nous dresser un état des lieux des pratiques de dialogue territorial dans la gestion de l'eau et de l'alimentation :

M. Patrick DERONZIER du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a présenté l'étude CEREMA, « Analyse de 38 initiatives de Systèmes Alimentaires Territoriaux, l'alimentation : un nouvel enjeu de Développement durable pour les territoires » et plus précisément, ce qu'est-ce que l'Alimentation Durable, qu'est-ce qu'un Système Alimentaire Territorial, et enfin, développer des Systèmes Alimentaires Durables, quels outils et quels leviers pour la concertation ?

Mme Anne PRESSUROT, de l'Agence Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse nous a partagé un retour d'expériences. L'Agence s'engage pour la concertation depuis 50 ans, et plus récemment dans des processus de participation. Elle a voté une nouvelle stratégie en début d'année. Elle est aujourd'hui à l'initiative d'un projet R&D mené par l'IRSTEA - pendant 3 ans - pour répondre à la question suivante : Gérer l'eau avec les citoyens, comment inclure le citoyen dans des stratégies de gestion de l'eau ?

Mme Claire RUAULT du GERDAL (Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions Locales) a partagé les enseignements méthodologiques qu'elle tire des expérimentations sur l'eau et l'alimentation qu'elle accompagne. Quels dispositifs de dialogue territorial se mettent en place et dans quels objectifs ? Ces propos s'appuient sur le travail engagé par l'association depuis les années 80, à l'initiative de 3 chercheurs de l'INRA et d'Ecoles d'Agronomie (Jean-Pierre DARET, Bruno LEMRI, Roger LE GUEN), pour proposer une interface entre recherche et développement sur les évolutions des pratiques en agriculture et la compréhension des processus d'innovation et de changement.

M. Frédéric WALLET d'Agroparistech. Son approche est celle des dynamiques de proximité, et plus particulièrement des questions d'innovation dans les processus de gouvernance des espaces ruraux et péri-urbains. Sur le thème des rencontres, il travaille d'une part sur les nouveaux communs, quelles sont les initiatives de formes nouvelles d'actions des collectivités, des territoires urbains et péri-urbains qui créent de l'innovation économique et sociale dans le cadre du projet BISCOT et d'autre part, quels sont les enjeux et les expériences en matière de gouvernance et de démocratie alimentaire ? Il a réagi aux propos précédents.

* Le contenu de ce document n'engage que ses auteur-e-s et non les intervenant-e-s



Développer des systèmes alimentaires durables : quels leviers et quels outils de concertation ?

Patrick DERONZIER

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Commissariat général au développement durable
patrick.deronzier@developpement-durable.gouv.fr



Résumé

L'exposé s'appuie sur les résultats de l'analyse - menée par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) - de 38 Systèmes Alimentaires Durables Territorialisés (SADT), visant à expliciter leurs rôles en tant qu'outils pour la concertation. Ces projets territoriaux font intervenir bon nombre d'acteur-ric-e-s, chacun-e pouvant jouer un rôle à son échelle : les citoyen.ne.s en questionnant leurs modes de consommation et d'approvisionnement (AMAP, réseau alimentaire alternatif...), les agriculteur-ric-e-s en interrogeant leurs modes de production et de distribution (vente directe, à la ferme, magasins de producteurs...) et les collectivités en soutenant le développement de ces circuits courts (emprise foncière, constitution de groupements d'achats...). Les situations sont diverses et adaptées aux contextes locaux. Les impacts environnementaux des systèmes de production étant plus importants que ceux liés au transport.

Les SADT s'appuient sur 5 éléments déterminants : travailler en transversalité, inclure la participation, organiser le pilotage, prévoir l'évaluation du dispositif et être dans une approche d'amélioration continue. L'organisation du pilotage peut prendre 2 formes distinctes. Il peut s'agir de s'appuyer sur des espaces de discussion déjà existants (Plan Climat Air Energie Territorial, Agenda 21, Charte PNR ...), qui peuvent être pertinents pour traiter des questions alimentaires si l'ensemble des parties prenantes y sont associées (producteur, distributeur, consommateur) ou alors de créer des instances nouvelles dédiées à l'alimentation (exemples du Conseil consultatif de Bordeaux ou du Conseil Alimentaire du Pays Basque) et qui incluront tout de suite les acteur-ric-e-s pertinent-e-s. Il conviendra alors de créer des habitudes de travail et des liens de confiance entre acteur.ric-e.s pour favoriser la qualité du dialogue. Dans les 2 cas, le portage politique est indispensable, il va garantir au projet les moyens d'animation de son ou ses instances.

Si on parle d'associer les acteurs pertinents, il convient d'articuler les différentes échelles. La Région étant en charge de l'aménagement du territoire et de son développement économique, c'est un acteur important pour traiter des questions alimentaires. Il ne s'agit pas de mettre en place un nouveau schéma régional mais d'intégrer cet acteur aux réflexions conduites sur le sujet.

Dans le cadre du Plan National Alimentation, l'appel à projet des Plans Alimentaires Territoriaux permet de les reconnaître comme de véritables outils au changement de pratiques (modes de production et d'approvisionnement, cuisine...). Changer un système reste un processus long, mais la concertation y aidera.

[Cliquez ici pour voir la présentation](#)



Gérer l'eau avec les citoyens : pratiques participatives dans le bassin Rhône Méditerranée Corse

Anne PRESSUROT

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Anne.PRESSUROT@eaurmc.fr



Résumé

Depuis 2015, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse adopte une nouvelle stratégie d'implication des citoyen.ne.s, qu'elle qualifie de participation élargie sur l'eau. Elle a ainsi engagé une étude sur le levier citoyen dans la prise de décision et mené diverses réflexions générales sur des sujets tels que la démocratie participative, l'acceptabilité sociale ou l'utilité sociale des projets et la question de l'articulation du mode d'organisation de la gestion de l'eau avec la participation citoyenne. En mars 2017, l'adhésion à la charte de la participation du public du Ministère de la transition écologie et solidaire vient confirmer ce nouveau positionnement de l'Agence.

Le positionnement de l'Agence sur les démarches de participation s'articulent autour de 6 axes : Maintenir voir renforcer les instances de concertation sur les territoires, encourager la concertation pour l'élaboration et la conduite de projet sur les territoires, renforcer la communication de l'agence à destination des élu-e-s sur les démarches participatives, encourager la montée en compétences des chargé-e-s de mission sur la concertation et la sensibilisation des chargé-e-s d'intervention de l'agence, ouvrir ponctuellement la consultation sur certaines thématiques auprès des partenaires de l'agence dans le cadre de la préparation du programme d'intervention et confirmer l'organisation de focus groupes dans la co-construction du SDAGE dans une logique de participation élargie. Par ailleurs, l'Agence a également engagé un projet de Recherche et Développement avec l'IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) pour mieux connaître et développer les pratiques de participation élargies sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse. Vous trouverez les éléments plus précis relatifs à ce projet dans la présentation suivante.

[Cliquez ici pour voir la présentation](#)



* Le contenu de ce document n'engage que ses auteur-e-s et non les intervenant-e-s



Dialogue territorial et communs, questions méthodologiques

Claire RUAULT

Groupe d'expérimentation et de recherche :
développement et actions locales (GERDAL)

c.ruault.gerdal@wanadoo.fr



Résumé

On assiste à une sorte de consensus sur les questions environnementales et alimentaires. Les acteur.rice.s clés partagent les mêmes valeurs et leurs projets traduisent ces objectifs politiques. Le dialogue à engager autour de la nécessité d'agir en commun pose la question suivante : Comment des acteur.rice.s aux univers différents vont pouvoir coopérer pour construire une action en commun – non pas par idéologie du collectif - mais parce que le domaine de l'eau nécessite de mobiliser plusieurs acteur.rice.s ?

Dans ce processus pour construire l'action en commun, 3 dimensions sont en jeu : cognitive, sociale et politique. La dimension cognitive est centrale. Elle traduit l'intérêt des acteur.rice.s pour le sujet : en tant qu'acteur.rice.s concerné.e-s quels sont leurs rapports à la situation, quels intérêts ont-ils à défendre ? La dimension sociale est relative aux formes d'organisation, de relations établies entre acteurs, aux modes de représentation. Ainsi la hiérarchie des savoirs influe sur la capacité des acteur.rice.s à prendre la parole et in fine sur la nature des problèmes retenus. Enfin, la dimension politique se traduit par des rapports de forces et de pouvoir (mise en concurrence des acteur.rice.s pour la répartition des moyens, dans un contexte tendu économiquement). Dès lors, les enjeux stratégiques peuvent paralyser les enjeux pratiques. Il s'agit de tenir compte de ces différentes dimensions pour améliorer le dialogue. L'efficacité pour l'action passe par le fait de donner la possibilité aux acteur.rice.s de participer et d'être entendu.e-s, d'éviter les débats politiques paralysants et d'élargir le droit de parole au sein même des groupes de pair.e-s.

Ainsi, les pilotes de la concertation peuvent agir à 2 niveaux : l'organisation des dispositifs de travail (composition des instances, étapes de travail, modalités et outils d'animation...) et la conduite du dialogue. Une des clés réside dans la constitution d'un collectif pertinent : quelles seront les personnes les mieux placées pour contribuer aux échanges ? Il s'agit de mettre en adéquation un type de problème à traiter et la composition du groupe qui va échanger. Mettre tout le monde autour de la table, consisterait à nier toutes les dimensions abordées auparavant. Il s'agit de constructions multiformes au cas par cas.

Par ailleurs, une attention doit être portée à la manière de consigner les débats : Que devient le travail, qu'est-il fait de la parole produite ? Plutôt qu'une recherche systématique de consensus ce qui importe c'est davantage de consigner les divergences et les avancées. Il ne s'agit pas d'aboutir à une vision « partagée » mais de comprendre les problèmes de chacun.e et de trouver un compromis pour agir, ce qui nécessite une rigueur dans la prise de note et la circulation des propos. Etablir des règles à ce sujet apparaît incontournable.

[Cliquez ici pour voir la présentation](#)



Démocratie alimentaire et « communs »

Frédéric WALLET

INRA et Agroparistech Paris

frederic.wallet@agroparistech.fr



Résumé

La question des communs renvoie aujourd'hui dans une large mesure à l'inefficacité des dispositifs de régulation par l'Etat ou par le marché, l'échelle territoriale s'avérant dans bien des cas pertinente pour penser les questions relatives à la gouvernance des communs. Il s'agit – dans un 1^{er} temps - d'identifier un système de ressources - simple ou complexe - pouvant combiner des éléments matériels et immatériels qui fondent l'identité de la communauté en charge de la gestion de ces ressources du territoire. Puis – dans un 2nd temps - d'interroger les règles qui vont permettre une gestion « en commun ». C'est ce qu'Elinor Ostrom nomme le « faisceau des droits », c'est-à-dire la répartition et la négociation de ces droits sur le territoire, entre les différentes parties prenantes (formes de propriétés, droits associés aux usages et à la gestion ou à l'exclusion d'une ressource...). Enfin un dispositif de gouvernance plus global apparaît nécessaire pour légitimer le système de gestion des ressources, les décisions des acteur.rice.s et assurer l'articulation entre les différents niveaux d'action. Ainsi, Elinor Ostrom identifie 8 principes pour définir les « communs » et notamment l'existence d'une communauté claire (choix des acteur.rice.s à impliquer et d'une échelle territoriale pertinente), l'adéquation des règles de gouvernance aux enjeux locaux, et l'implication de ces acteur.rice.s à dans le processus de négociation des règles et dans le fait de pouvoir les changer. L'enjeu étant alors d'associer - de façon équitable - la plus grande diversité possible des parties prenantes dans les instances de débat, sans pour autant aller vers un même statut pour tous, ce qui pourrait s'avérer contreproductif pour la gestion des communs.

L'alimentation et l'eau sont des communs « sociaux » (et non des communs « classiques »). Ils gèrent des ressources sociales associées à la définition de la personne (emploi, éducation, santé, alimentation, culture) et donc renvoient aux droits humains. C'est en ce sens que la période récente a vu émerger une dimension plus politique des communs, revendiquant une sorte de « droit aux communs ». Ceci s'est par exemple traduit par une intense activité citoyenne et institutionnelle sur la gestion de l'eau en Italie, ou plus par la montée des revendications et de l'inscription juridique d'un droit à l'alimentation. Il s'agit alors d'accorder aux personnes le droit de bénéficier - à la fois - d'une sécurité alimentaire (alimentation saine), mais aussi d'une souveraineté alimentaire (définition de sa propre politique alimentaire) et d'une alimentation suffisante c'est-à-dire disponible, accessible et en adéquation avec ses besoins et ce de façon durable.

Qu'attend-on par rapport à la gestion de l'alimentation en commun ? Il s'agit de répondre aux défaillances des modèles de production dominants dont les impacts tant économique, social, environnemental (gaspillage alimentaire, pollution des sols et des cours d'eaux, dégradation de la biodiversité...) et sanitaires – sont négatifs. La France ne s'inscrit pas dans la tradition d'instances de concertation et d'élaboration de politiques alimentaires locales comme les *Food Policy Council*. Cependant, on assiste à l'émergence d'initiatives qui répondent aux besoins de construire des modèles alternatifs sur les territoires, et dessinant



les contours de ce que pourrait être une démocratie alimentaire locale. Il semble nécessaire de rendre aux populations la capacité à définir des politiques alimentaires territoriales mais également de réfléchir aux types d'instances. En effet, faut-il s'appuyer sur des organisations déjà existantes (PNR, LEADER) ou créer des instances de manière ad hoc (conseils alimentaires dans les territoires) ? Prendre appui sur les initiatives et les organisations existantes peut être un gage d'efficacité associant pratiques rodées, interconnaissance, et inscription des enjeux alimentaires dans un projet territorial plus large. Mais il faut aussi faire face à l'inertie des organisations et des systèmes de décision. Dans tous les cas, un projet alimentaire sur le territoire se construit dans la durée, et nécessite un renouvellement de la gouvernance, dans le cadre d'une démarche progressive autour de problématiques transversales articulant les politiques et les échelles territoriales, et mobilisant à chaque étape, les collectifs pertinents représentatifs de la diversité des parties prenantes locales.

Il est essentiel de prendre en compte le fait que le dialogue territorial va poser les questions prégnantes de la justice et de l'injustice alimentaire dans les territoires, des conflits de valeurs et amener les acteurs locaux à prendre position sur des questions sujettes à controverse et pour lesquelles les différentes formes d'expertise – y compris la connaissance scientifique – ne permettent pas nécessaire de trancher clairement. En ce sens, penser l'alimentation et l'eau en tant que communs permet de prendre appui sur un certain nombre de principes d'action collective pour élaborer les formes de gestion des ressources au niveau des territoires.





Rencontres organisées par les membres de *Comédie* :



En partenariat avec :



Soutenu par :

